

Dardilly, le 13 mai 2013

A l'attention : - des responsables de laboratoire  
- des directeurs de l'établissement de santé  
- des correspondants locaux de réactovigilance

**Objet : Retrait CT0003B ampicilline 10 ( disques antibiotiques) lot 1106822**

Madame, Monsieur,

Suite à des signalements d'incidents, une investigation technique a confirmé la présence possible de disques non imprégnés dans certaines cartouches appartenant au lot mentionné ci-dessus. Une utilisation prolongée de ce lot risque de conduire à des résultats de fausses résistances.

En conséquence, nous vous demandons :

- **de ne plus utiliser le lot 1106822 du CT0003B (disques Ampicilline)**
- **de détruire les disques restants et de nous retourner le certificat de destruction joint, par fax au 04 78 66 03 76.**
- **d'éventuellement en fonction des cas, reconsidérer les résultats rendus avec ce lot.**

L'ANSM a été informée de cette communication.

Notre assistance technique est à votre disposition si nécessaire au 04 72 52 33 73

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

N. GERAULT  
Support Technique

**CERTIFICAT DE DESTRUCTION : à nous retourner même si vous n'avez plus de tests**  
**par fax au 04 78 66 03 76**

**OXOID SA**  
**6 route de Paisy**  
**69571 DARDILLY CEDEX**

Je soussigné(e) :

- Déclare ne plus avoir de coffrets de ce lot de réactif
- Déclare avoir détruit ..... coffrets de disques ampicilline CT0003B lot **1106822**

*Merci de cocher la case adéquate pour le remplacement :*

- Je désire un remplacement immédiat
- Je désire un remplacement ultérieur joint à une prochaine commande

Date :

Tampon et signature du responsable :